



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DANS LE CADRE DU
PROGRAMME NATIONAL
« À VOUS DE JOUER »

La troupe de théâtre en établissement scolaire

Guide pratique à l'attention de toutes celles et tous ceux qui ont
envie de développer la pratique théâtrale en collège et en lycée

Avec la participation du ministère de la Culture





Pourquoi des troupes de théâtre en établissement scolaire ?

Parce qu'il n'y a jamais de théâtre sans une aventure humaine et collective, il est l'art qui par nature peut nous aider à mieux nous (ré)approprier des lieux ou des institutions et à réussir l'art de vivre ensemble. Toute troupe de théâtre se fonde sur une **pratique artistique collective** : il s'agit d'un ensemble d'artistes, artisans et professionnels de la technique qui se met au service d'un **projet collectif**, avec pour objectif toujours au moins une restitution auprès d'un **public**.

Les troupes d'établissements s'inscrivent dans le cadre du programme « À vous de jouer ! » lancé en 2022. Ce programme a pour objectif de développer la pratique théâtrale à l'École et de favoriser la rencontre sensible des jeunes avec le spectacle vivant.

Principes fondamentaux de la troupe de théâtre

Au collège et au lycée, la troupe de théâtre **rassemble** un nombre élargi d'élèves pour **s'engager durablement** dans un projet, fondé sur le plaisir de jouer et **particiant à la vie de l'établissement**, ce dernier étant son principal public.

La troupe contribue au sentiment d'appartenance, à la formation humaine et à **l'épanouissement** de l'élève. Elle offre un cadre privilégié d'engagement, de collaboration, d'émancipation et de développement de la sensibilité. La vie de la troupe s'appuie concrètement sur un **projet annuel** ponctué d'événements, de présentations de travaux, de lectures, de spectacles.

Cette troupe participe au développement de la créativité de l'élève et gagne à mobiliser les **arts de la scène dans toute leur diversité** (*théâtre, danse, musique, arts du cirque, arts de la marionnette, théâtre d'objets, arts du récit et du geste, création numérique*). Le **répertoire** qu'elle aborde peut s'appuyer sur des textes étudiés en classe, mais aussi sur un dialogue entre des écritures de toute nature, qu'elles soient patrimoniales, contemporaines, collectives ou personnelles.

C'est dans cette perspective que la pratique théâtrale encouragée dans le cadre de la troupe s'inscrit dans les **4 parcours essentiels à chaque élève** :

1. **Le parcours d'éducation artistique et culturelle** pour une **pratique** artistique et culturelle renforcée ou élargie, l'acquisition de **connaissances** (*textes dramatiques, mises en scène, etc.*) et la **rencontre** de lieux culturels, d'œuvres et d'artistes ;
2. **Le parcours Avenir** pour nourrir de nouvelles passions et faire naître des **vocations**, en découvrant les nombreux débouchés et métiers associés au spectacle vivant ;
3. **Le parcours éducatif de santé** pour une meilleure gestion de sa santé physique, morale et affective, en favorisant un travail sur la respiration, la voix, les émotions, etc. ;
4. **Le parcours citoyen** pour le développement de l'empathie, de la fraternité et la consolidation d'une **solidarité** entre élèves, notamment entre filles et garçons ou inter-âge.

TABLE DES MATIÈRES



Introduction :

Pourquoi des troupes de théâtre en établissement scolaire?..... 3

Principes fondamentaux de la troupe de théâtre 3

Axe 1 :

Installer une troupe de théâtre dans chaque établissement scolaire..... 7

Construire un projet..... 7

Contacter les personnes référentes du projet 7

Trouver une salle 8

Organiser un planning 8

Composer la troupe 9

Rechercher un partenaire..... 9

En guise de conclusion : l'heure de la check-list!..... 11

Axe 2 :

Former les équipes à la conduite de projets théâtraux et animer la troupe 13

Enjeux de la formation.....13

Outils13

Pistes de travail et d'activités.....14

Ressources utiles15

Axe 3 :

Valoriser les actions menées et célébrer collectivement le théâtre17

Représentations et restitutions17

Rayonnement de la troupe17

Le lien avec les manifestations existantes18



Installer une troupe de théâtre dans chaque établissement scolaire

Construire un projet

Installer une troupe dans un établissement scolaire est une démarche qui nécessite le respect d'un certain nombre de règles, au premier rang son inscription dans le **volet culturel du projet de l'établissement**.

La rédaction du projet pédagogique de la troupe détaille ainsi les objectifs et les modalités de son organisation en accord avec le projet de l'établissement d'implantation. Ce document permet de mettre en évidence les apports pédagogiques de la troupe et vise notamment :

- Les **modalités** spécifiques de fonctionnement (*horaires, calendrier annuel, etc.*);
- Les **perspectives** du projet et les restitutions prévues (*dimensions artistiques et culturelles, représentations, lectures publiques, événements festifs, liaisons inter-degrés, rencontres inter-établissements, etc.*);
- Les **apports** aux objectifs prioritaires de l'établissement (*déclinaisons autour des 4 parcours essentiels à chaque élève*).

La mise en place de la troupe fait l'objet d'une présentation en conseil d'administration de l'établissement.

Contactez les personnes référentes du projet

Le **chef d'établissement** veille à la mise en place légale de la troupe et de ses actions. C'est un point essentiel, car ce sont les établissements qui effectuent toutes les demandes d'autorisations, déclarations ou dépôts officiels requis par la loi et nécessaires pour garantir la légalité des projets. Ils respectent les règles d'ordre public qui guident le régime de la propriété intellectuelle, littéraire et artistique, celui de la protection des droits et libertés individuels. Le **référént culture** assiste le chef d'établissement dans la mise en réseau, l'organisation des représentations ou des sorties scolaires.

La **Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle** (DAAC) au sein du rectorat et la **Direction Régionale des Affaires Culturelles** (DRAC) orientent le chef d'établissement dans sa recherche de partenaires et interlocuteurs.

Enfin, la création d'une troupe s'inscrivant dans une démarche collective et son encadrement étant assuré par un ou plusieurs **adultes référents de l'établissement scolaire** en fonction de leurs compétences, de leur appétence et de l'effectif de la troupe, les professeurs (en particulier les titulaires de la certification théâtre), conseillers principaux d'éducation (CPE), assistants d'éducation et personnels administratifs peuvent s'associer au projet de troupe.

Ces prises de contact favorisent l'implantation concrète de la troupe au sein de l'établissement et amorcent déjà la création du collectif.

Trouver une salle

Le cadre de travail doit être adapté à la pratique artistique, permettant la mobilité des élèves pour la réalisation d'échauffements, la tenue de répétitions, voire l'organisation de restitutions.

Il est possible que l'établissement ait déjà une salle dédiée à la pratique théâtrale : dans ce cas, elle sera naturellement adaptée. En lycée, le chef d'établissement veille à répartir les créneaux **en complémentarité harmonieuse** avec, par exemple, les enseignements optionnels ou de spécialité.

Si l'établissement ne dispose pas de salle dédiée, une salle suffisamment spacieuse, et qui permet le travail vocal sans perturber le déroulement d'autres cours et activités à proximité, est mise à disposition de la troupe de **manière pérenne**.

Idéalement, **un espace complémentaire** est attribué à la troupe pour servir de loges et entreposer du matériel, des accessoires, des costumes.

Organiser un planning

Les séances sont organisées par le chef d'établissement dans un **créneau dédié** permettant au maximum d'élèves intéressés de participer.

Les temps et les rythmes de pratique théâtrale doivent être modulés en fonction de l'âge et des niveaux scolaires des élèves. Ces répétitions et séances de travail se tiennent à **intervalles réguliers** (hebdomadaires si possible).

Un temps annuel d'un **minimum de 36 heures sur le temps périscolaire et/ou extra-scolaire** est recommandé pour que le travail de la troupe soit effectif.

Des heures supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet artistique peuvent permettre d'augmenter le temps de répétition durant certaines semaines ou encore organiser des répétitions supplémentaires exceptionnelles, notamment dans le cadre d'une participation de la troupe à des événements au sein de l'établissement ou dans une structure culturelle partenaire (*rencontres théâtrales, conférences, etc.*).

Ce temps doit également être pensé et discuté avec les membres de la troupe, en vue notamment d'encourager des initiatives et une capacité à travailler en **autonomie** : il est ainsi important d'envisager que les élèves de la troupe puissent progressivement prévoir et mener de façon autonome leurs propres temps complémentaires de pratique (*travail entre les répétitions, préparation d'événements, etc.*).

La troupe participe à la vie de l'établissement. Elle s'associe aux temps forts de ce dernier et partage ses réalisations avec l'ensemble de ses membres. Les temps de représentation doivent être anticipés et annoncés en amont pour s'assurer de leur inscription sur le temps scolaire, en cohérence avec certaines contraintes ou événements (*remise de diplôme, périodes d'examen, etc.*).

Composer la troupe

Le **collectif de la troupe** est constitué selon les principes suivants :

- un travail de qualité peut être engagé avec un petit groupe, il est toutefois conseillé de **constituer la troupe à partir d'un minimum d'une dizaine d'élèves** ;
- la troupe peut être **inter-niveaux** et ainsi réunir en un même groupe des élèves de différentes classes de l'établissement ;
- tout engagement au sein de la troupe est un **acte volontaire** et repose sur la **motivation de chaque élève** ;
- l'existence de la troupe est **durable**, les participants s'engagent pour au moins une année scolaire ;
- chaque fois que cela est possible, la pratique théâtrale est **connectée à la réalité culturelle du territoire** et mobilise les partenaires (artistes, structures culturelles) tant pour accompagner la pratique que pour proposer aux élèves un environnement artistique et culturel favorable ;
- selon les objectifs de la troupe, des **parents** peuvent être impliqués à différentes étapes du projet.

De par son action, la troupe est fédératrice et concourt au sentiment d'appartenance de tous à l'établissement. La troupe est un **élément de l'identité de l'établissement** et peut en ce sens en porter le nom.

Rechercher un partenaire

Le **partenariat n'est pas obligatoire**, mais il est fortement recommandé, car le développement de liens avec des artistes et des structures culturelles peut aider la troupe à s'inscrire dans une dynamique plus vaste, enrichir son projet et ouvrir de nouvelles perspectives, tant de pratique que de valorisation de son travail.

Un partenariat peut se construire progressivement, au gré de la structuration de la troupe et des opportunités d'échanges avec les différents interlocuteurs du territoire, adopter des formes très variées, sans cadre ou degré de formalisation prédéfinis. Toutefois, un partenariat doit reposer sur **une véritable logique de dialogue, d'échange, de co-construction et d'apports mutuels, de nature à inscrire progressivement la troupe dans le paysage culturel du territoire**. Les modalités du partenariat doivent être définies dans le cadre d'**une convention** entre les différentes parties.

Quels sont les objectifs d'un partenariat ?

Le partenaire accompagne la troupe, partage son expérience et ses réseaux, contribue à l'enrichissement des pratiques artistiques et culturelles au sein de la troupe, en aidant par exemple au développement de parcours de spectateur ou de découverte de l'ensemble des métiers de la scène. Il relaie les projets de la troupe, favorise sa reconnaissance auprès d'un public élargi, en facilitant notamment l'organisation de répétitions, interventions et représentations hors les murs de l'établissement scolaire. Il permet enfin les rencontres entre la troupe et les artistes, ou tout autre professionnel de la culture.

La troupe, en s'impliquant dans ce partenariat, peut progressivement devenir un **véritable acteur de la vie culturelle du territoire** et contribuer à une image renouvelée et valorisante de l'établissement scolaire auprès de l'ensemble des élèves et des familles.

Quel partenaire pour ma troupe ?

Peut être partenaire tout professionnel du spectacle vivant investi dans la transmission, tel que :

- une structure culturelle ;
- un artiste (*comédien, metteur en scène, scénographe, auteur, créateur son ou vidéo*) ;
- un artisan (*costumier, perruquier, décorateur de théâtre*) ;
- un professionnel de la technique.

À titre complémentaire, le partenariat peut mobiliser le milieu associatif du théâtre amateur.

Comment trouver un partenaire ?

Pour trouver un partenaire, le chef d'établissement, le référent culture et l'encadrant de la troupe s'appuient sur différents relais :

- **Au sein du ministère chargé de l'éducation nationale**
 - La **Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle (DAAC)** ;
 - Le **référént culture de l'établissement** afin de se renseigner sur les partenariats culturels déjà établis et qui pourraient éventuellement s'enrichir de cette nouvelle dimension ;
 - L'**application Adage** afin d'identifier les partenaires locaux investis dans des projets théâtraux d'éducation artistique et culturelle. Les partenaires culturels recensés dans l'annuaire Adage peuvent proposer des **offres de spectacles, de rencontres et de pratiques financées par le volet collectif du pass Culture** auquel tous les élèves seront éligibles dès la classe de 4^e.
- **Au sein du ministère chargé de la culture et auprès de ses partenaires**
 - La **Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)** ;
 - Le **réseau des structures labellisées**, notamment les Centres Dramatiques Nationaux, les Scènes Nationales, les Pôles Nationaux du Cirque, les Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public, les Centres Nationaux de la Marionnette, ou reconnues par l'État (scènes conventionnées).



En guise de conclusion : l'heure de la check-list pour les responsables de troupe !

- Nous contactons le chef d'établissement, le référent culture et les collègues
- Nous cherchons un partenaire culturel sur le territoire, susceptible d'accompagner le projet
- Nous avons un projet rédigé
- Nous présentons le projet en C.A.
- Nous prévoyons une salle adaptée
- Nous organisons un planning alliant pérennité et régularité
- Nous mobilisons des élèves volontaires
- Nous mobilisons nos partenaires motivés et signons une convention
- Bref, nous avons une troupe !







Former les équipes à la conduite de projets théâtraux et animer la troupe

Enjeux de la formation

Tout **personnel volontaire pour encadrer une troupe** doit pouvoir bénéficier d'une formation déclinée en trois volets :

- sensibilisation à la **dimension juridique** (*droits d'auteur, responsabilité civile*) et **organisationnelle** d'une troupe (*aménagement du lieu de travail adapté à la pratique, découverte du fonctionnement d'un lieu adapté à la représentation (plateau, coulisses, loges, régies plateau, lumière et son)*);
- initiation à la pratique, à la **conduite et au guidage du travail théâtral en partenariat**;
- acquisition des méthodologies de **l'école du spectateur** pour créer et animer un **parcours de spectateur**.

Ces formations mêlent **différents publics** : elles favorisent de nouvelles formes de collaboration et la transmission entre pairs.

Un soutien éventuel des collectivités territoriales peut être apporté.

Une action de formation est programmée au **plan national de formation (PNF) 2021-2022** : « *Le développement de la pratique théâtrale, vecteur d'engagement et d'émancipation de l'élève – les troupes en collèges et lycées* », à destination des DAAC, personnels de direction, IA-IPR, formateurs, professeurs référents culture.

Une déclinaison académie de la formation nationale pourra être inscrite dans les **plans académiques de formation**.

Outils

L'**application Adage** permet d'identifier les partenaires, de s'inspirer des projets déjà existants sur le territoire, d'entrer en contact avec les services éducatifs dans les structures culturelles, de déposer une demande de subvention et de prendre connaissance de différents dispositifs.

Le **pass Culture** est une application géo-localisée qui a pour but de renforcer et diversifier les usages et pratiques culturels des jeunes Français et Françaises ([décret n° 2021-1453 du 6 novembre](#)). Le pass Culture comporte deux déclinaisons de financement :

- **une part dite « collective »** à destination des classes de la 4^e à la terminale, afin d'organiser des activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs. Ce financement peut concerner les sorties au théâtre, l'accueil de représentations en établissement ou l'intervention ponctuelle d'artistes ;
- **une part dite « individuelle »** à destination du jeune dès ses 15 ans, afin de faciliter une relation autonomisée aux offres culturelles de proximité. Les habitudes développées par la construction d'un parcours de spectateur dans le cadre de la troupe pourront ainsi être confortées et pérennisées.

Pistes de travail et d'activités

Le travail de la troupe s'appuie sur les ressources locales et s'élargit volontiers à d'autres formes de pratiques artistiques (*danse, musique, arts du cirque, arts de la marionnette, théâtre d'objets, arts du récit et arts du geste, création numérique, etc.*).

Les pistes d'activités suivantes peuvent être développées sous différents formats, notamment en lien avec le partenaire culturel éventuel :

1. **Pratique au plateau**
 - a. Échauffement (*travail du corps, de respiration, de la voix, etc.*)
 - b. Fédération du groupe (*travail de chœur, improvisation, etc.*)
2. **Travail du texte**
 - c. Lecture (*à la table ou au plateau*)
 - d. Mise en voix, en corps, en espace
 - e. Ateliers d'écriture
 - f. Recherches dramaturgiques en lien avec les choix artistiques ou le texte choisi
3. **Travail sur l'esthétique**
 - g. Développement d'un univers visuel (*scénographie, lumières, sons, vidéo, costumes, accessoires*)

Ressources utiles

Découvrir des méthodes de travail sur :

- La [page thématique éducol « pratique de l'improvisation théâtrale »](#)
- La [page « l'école du spectateur »](#) de l'Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale (ANRAT)
- Le [portail des ressources de Théâ](#) de l'Office Central de la Coopération à l'école (OCCE)

Trouver l'inspiration pour constituer un répertoire :

- AZAMA, Michel, *De Godot à Zucco : Anthologie des auteurs dramatiques de langue française 1950-2000* (éditions Théâtrales et CNDP)
- BERNANOCE, Marie, *Vers un théâtre contagieux - Répertoire critique du théâtre contemporain pour la jeunesse* (éditions Théâtrales)
- BERNANOCE, Marie, *À la découverte de cent et une pièces* (éditions Théâtrales)

Exploiter des ressources pédagogiques certifiées sur :

- [Théâtre en Actes](#) pour découvrir des œuvres théâtrales et **comparer des mises en scène de référence** grâce à des extraits vidéo
- [Pièces \(dé\)montées](#) pour étudier à l'appui de dossiers pédagogiques des pièces qui font l'actualité théâtrale
- [L'espace pédagogique de la collection Théâtrales Jeunesse](#) pour accompagner les projets de **cahiers artistiques et pédagogiques**, d'extraits de la collection Théâtrales Jeunesse et d'autres outils

Se renseigner sur l'actualité théâtrale avec :

- La [page thématique éducol « spectacle vivant »](#) pour toutes sortes d'**actualités sectorielles**
- Le média [Théâtre contemporain](#) pour l'actualité de la **création scénique** dans les pays francophones et en langue française dans le monde

Accompagner les élèves dans leur réflexion sur l'orientation avec :

- Le [portail de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions](#) (ONISEP) pour découvrir les métiers du spectacle vivant

S'informer sur les règles juridiques avec :

- Les [cinq vidéos de la Sacem et de Réseau Canopé](#) pour mieux comprendre les enjeux des droits d'auteur



Valoriser les actions menées et célébrer collectivement le théâtre

Le théâtre est un art vivant qui trouve **son aboutissement dans la rencontre avec un public**. Aussi, est-il essentiel d'organiser des temps de partage et de restitution. Cette rencontre avec un public, scolaire et non-scolaire, peut prendre différentes formes selon les spécificités des projets imaginés.

Représentations et restitutions

Autant que possible, la troupe doit se produire **au sein de l'établissement scolaire**, dans un espace dédié ou non aux représentations théâtrales. Par sa pratique et ces moments de partage, elle enrichit la vie scolaire et culturelle de l'établissement, au bénéfice de toute la communauté de l'établissement (élèves, parents, personnels).

La troupe peut également se produire **hors les murs**. Ces représentations hors cadre scolaire ancrent la troupe dans un territoire et contribuent alors au rayonnement de l'établissement, à sa valorisation et à son attractivité.

De multiples perspectives de collaboration peuvent alors s'ouvrir en lien avec le **partenaire culturel éventuel** : partage d'expérience avec un professionnel de la culture ou un artiste, temps de rencontre entre troupes de différents établissements scolaires, participation à des manifestations locales, régionales ou nationales...

Par exemple, la troupe peut selon son territoire se rapprocher d'un Centre Dramatique National hébergeant lui-même une «jeune troupe» de comédiens permanents. Il pourra ainsi être imaginé des collaborations entre amateurs et professionnels selon les spécificités des projets artistiques menés.

Rayonnement de la troupe

Sans attendre une éventuelle représentation finale, **la troupe partage et fait connaître son travail auprès des autres élèves de l'établissement**. Outre une sensibilisation au spectacle vivant ou une valorisation du travail collectif entrepris, ces temps de partage démultipliés peuvent permettre d'élargir les participants au projet et d'enrichir les pratiques de la troupe avec un retour direct d'un public.

Par exemple, des répétitions peuvent être ouvertes aux élèves extérieurs au projet de la troupe ou des actions ponctuelles être menées en lien avec les événements de l'établissement (portes ouvertes, journées à thème...).

Des collaborations avec des enseignements de toutes disciplines ou des projets d'éducation artistique et culturelle sont encouragées. Les membres de la troupe peuvent être sollicités pour intervenir dans le cadre du travail ordinaire réalisé en classe, ou les professeurs s'emparer du projet de la troupe pour insuffler une nouvelle dynamique de projet à leur classe.

Par exemple, le professeur de technologie peut décider de construire avec sa classe un élément de décor pour la troupe, ou le professeur d'arts plastiques réaliser un travail autour de l'affiche d'une restitution.

Le professeur documentaliste, le foyer socio-éducatif (FSE) ou la maison des lycéens (MDL), le conseil de la vie collégienne (CVC) ou lycéenne (CVL) sont associés au projet. Ils peuvent contribuer à la **valorisation des actions menées** par la troupe ou en encadrant **certaines consultations participatives**.

Par exemple, le professeur documentaliste peut rédiger un document de collecte ou constituer un fonds documentaire autour des actions de la troupe, afin d'en alimenter le répertoire et pour garder une trace des projets. Si le FSE ou la MDL supervise un journal, une web-radio ou une WebTV, un partenariat peut alors être organisé dans ce cadre afin de valoriser ou imaginer de nouvelles actions avec la troupe. Le CVC ou CVL peut solliciter des élèves pour définir les orientations culturelles de l'établissement en organisant une boîte à idées, un débat ou un vote.

Le lien avec les manifestations existantes

La troupe multiplie les liens avec les dispositifs et événements existants, tels que :

- le dispositif [L'école ouverte](#) ;
- l'opération [Vacances apprenantes](#) ;
- [les Nuits de la lecture](#) en partenariat notamment avec les **bibliothèques locales**. Les établissements scolaires peuvent proposer un événement, et officialiser leur participation s'inscrivant sur [le site dédié](#) ;
- [le Printemps des poètes](#) ;
- l'opération [le 27 mars, « les enfants du siècle prennent la parole »](#) pour la journée internationale du théâtre, à l'initiative de **l'Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale (ANRAT)** ;
- [le 1^{er} juin des écritures théâtrales jeunesse](#), manifestation coordonnée par Scènes d'Enfance - ASSITEJ France, en partenariat avec l'OCCE-Théâ, les Écrivains Associés du Théâtre, Réseau Canopé, l'Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique (anPad) et l'Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale (ANRAT).

